

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 1			
Code	PEGL1B10LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut () HELHa Loverval Aurélié BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il s'agit d'une première approche de l'enseignement des langues dans l'enseignement primaire. Les étudiants aborderont la structure de l'enseignement primaire et les grandes caractéristiques de l'apprentissage chez les plus jeunes. Ils commenceront à concevoir l'une ou l'autre activité pour de jeunes apprenants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de construire une séquence d'apprentissage destiné à des enfants de l'enseignement primaire et/ou de rédiger un rapport écrit en lien avec l'expérience vécue sur le terrain.
- II. Sur base de documents et d'un porte-folio, l'élève sera capable d'extraire les caractéristiques de l'enseignement des langues étrangères dans le primaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL1B10LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 15 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL1B10LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 1			
Code	13_P EGL1B10LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurélié BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

1. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - 1.1. Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).
 2. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - 2.1. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
 - 2.2. Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de concevoir une séquence didactique en utilisant des documents pédagogiques hiérarchisés

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction à la structure de l'enseignement fondamental.
2. Lecture commentée du Référentiel- langues modernes et des socles de compétences
3. Présentation de supports adaptés à l'enseignement fondamental ;
4. Caractéristiques de l'apprentissage d'une langue étrangère chez les plus jeunes
5. Travailler avec des chansons et des introductions / révisions ludiques du vocabulaire dans le fondamental. (Schéma de préparation, ...)

L'enseignante se réserve le droit de modifier ou compléter cette liste de contenus en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteraient.

Démarches d'apprentissage

Apports théoriques et mises en situation d'apprentissage (les étudiants présentent chacun à leur tour à leurs pairs

leurs activités et analysent (oralement et/ou par écrit) ce qui a été vu de manière constructive)

Dispositifs d'aide à la réussite

Guidance et accompagnement par le professeur (et le MPF).

Exemples donnés par les autres étudiants et/ou par le professeur ; possibilité de poser des questions sur ce qui a été vu à tout moment, possibilité de faire corriger ses notes par le professeur

Sources et références

Différents manuels, ouvrages et sites internet spécialisés dans l'enseignement fondamental.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours et ressources utiles sont mis à la disposition des étudiants via la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation continue porte sur les présentations/participation en classe.

Cette évaluation continue n'est pas reprise en Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Tvs	50	Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).